

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/07/2024	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/07/2024	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04/07/2024	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5.4	Autres actes de gestion du domaine public Bail emphytéotique administratif

2024
04
S²LO
075
ID : 032-213202088-20240701-2024JUIL01_204-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du 1^{er} juillet 2024

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. Marc DUGROS, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. André GALOIX,
M. Frank GOBBATO
Mme Christiane PREVITALI
Mme Odile SCHAAP

Ont donné procuration :

M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Christiane PREVITALI à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Odile SCHAAP à M. Joël VAN DEN BON

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Couverture des courts de tennis – Transfert du bail emphytéotique

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars 2023, le conseil municipal a décidé d'approuver les dispositions du bail emphytéotique conclu avec l'entreprise VERTSUN SAS pour le projet de construction de la couverture des deux courts de tennis avec installation et exploitation de panneaux photovoltaïques en toiture, pour une durée de 25 ans, suite à un appel à manifestation d'intérêt.

Les travaux sont aujourd'hui en cours, mais ont ailleurs, la société nous indique avoir aujourd'hui des sou

projet.

Aussi, la société a sollicité la commune pour transférer ledit bail à une nouvelle entité, Kourbe SPV7, dont le capital est constitué à 65% par la société Kourbe holding, 20% par la société Régénérason, et 15 % par la société Vertsun, susceptible de détenir le bail pour les 25 prochaines années.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le transfert du bail initial à la Société Kourbe SPV7, dans les conditions suivantes :

- la société déclare avoir constaté les travaux déjà réalisés par visite sur place et accepté la reprise du chantier,
- la société accepte la prise en charge de l'ensemble des travaux nécessaires à la parfaite exécution du bail, en particulier la restitution des terrains de tennis dans leur état initial, malgré les désordres engendrés par les premiers travaux,
- la reprise des travaux doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la signature de l'avenant,
- la fin d'achèvement des travaux doit avoir au plus tard le 1^{er} octobre sinon il sera appelé une pénalité de 100 € par jour calendaire,
- la société accepte de respecter l'ensemble des engagements pris dans le cadre de l'AMI par la société VERTSUN SAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits




Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIL 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIL 2024